

## Conseil syndical du 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept du mois de SEPTEMBRE à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian HERARD, Président.

Présents (12) : Bertrand Vernier suppléant de Christian Brand, Michel Glardon, Henri Bize, Yoan Massenot, Olivier Joly, Christian Hérard, Pascal Bourdenet, Régis Denizot, Claude Roy, Nicolas Perrin, Sylvain Pépiot, Dominique Martin suppléant de Christine Feuvrier-Etevenard.

Excusés : Jacques Rognon, Christian Magrin, Marc Magnenet, Denis Frésard

Absents : Bernard Loiget, Marie-Claire Balanche, Philippe Franchini, Rémi Balanche

Secrétaire de séance : Michel Glardon.

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour dont l'objet est : Protection sociale SANTE et PREVOYANCE. Le conseil syndical accepte à l'unanimité  
Accepté à l'unanimité.

### **1- Validation du compte-rendu du dernier conseil syndical**

Aucune observation sur le compte-rendu du conseil du 17 juillet 2019. Adopté à l'unanimité.

### **2- Protection de la source de Froidefontaine – Etudes complémentaires : Dossier de subvention**

Le Conseil Syndical, sur proposition du Président :

- S'engage à réaliser et à financer l'étude complémentaire de la protection de la source de Froidefontaine dont le montant s'élève à 10 010 € HT.
- Sollicite le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Département
- Autorise le Département à percevoir et à verser, pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau
  - s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'eau en cas de non-respect de ses obligations,
  - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
  - S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
  - Autorise le Président à signer tout document permettant l'application de cette décision.

### **3- Avancement des travaux de renforcement & interconnexions**

- Lot n°1 : Depuis lundi, pose de la fonte ZMU dans la partie humide.  
Décapage sur Provenchère
- Lot n° 2 : Dépôt du permis de construire début août : en attente de la réponse  
Si le permis est délivré, début de la maçonnerie le 7 octobre 2019
- Lot n°3 : Trancheuse en cours entre Belvoir & Provenchère

Les élus demandent à recevoir les comptes-rendus de réunion de chantier ainsi que les dates de réunions.

### **4- Protection sociale complémentaire santé et prévoyance**

M. le Président rappelle que le conseil syndical a autorisé le Président à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation et de la convention de participation pour le risque prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès) et le risque santé que le Centre de gestion du Doubs à engager. La consultation est terminée.

Ont été retenu :

- Pour le risque SANTE : Groupement MNT/MUTEST/MMC
- Pour le risque PREVOYANCE : SOFAXIS/CNP

M. le Président rappelle le montant de participation par agent :

- pour le risque SANTE : 50% de la cotisation
- pour le risque PREVOYANCE : Prise en charge totale des cotisations. Le taux de cette cotisation s'élève à 1.23% du brut + Régime indemnitaire de chaque agent. (La cotisation du précédent contrat était de 1.12%).

L'exposé du Président entendu, le conseil syndical, à l'unanimité :

- DECIDE DE FIXER le niveau de participation :
  - 1/pour le risque SANTE : 100%
  - 2/pour le risque PREVOYANCE : 100%
- D'AUTORISER le Président à prendre et signer les contrats et conventions correspondant et tout acte en découlant.

### **5- Affaires diverses**

- Denis Frésard a pris contact avec le syndicat pour avvertir les services de sa démission du conseil syndical. Il lui a été demandé de faire une information écrite adressée au président.
- Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la CCPSB, le président a informé les membres du conseil que l'appel d'offres pour l'étude préalable est terminé. Le conseil validera le choix de la commission d'appel d'offres. Selon la durée de l'étude, un transfert de compétences eau et assainissement sera possible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Président  
HERARD Christian

